

INSPQ

INSTITUT NATIONAL
DE SANTÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC

Le traitement médiatique de la violence conjugale

Outil à l'intention des
professionnels et professionnelles
des médias d'information

La violence conjugale a des conséquences psychologiques, physiques et sociales pour les victimes, leur famille et la société. Ce phénomène représente un problème de santé publique important.

Les médias jouent un rôle primordial dans la sensibilisation du public à la violence conjugale. Un traitement médiatique adéquat peut, en effet, mettre en lumière la complexité souvent méconnue de ce phénomène, et ce, sans porter préjudice aux victimes et à leurs proches.

Cet outil rassemble de l'information pratique pour les professionnels et professionnelles des médias d'information amenés à couvrir ces événements et pour toutes personnes ayant à intervenir dans l'espace public à ce sujet.

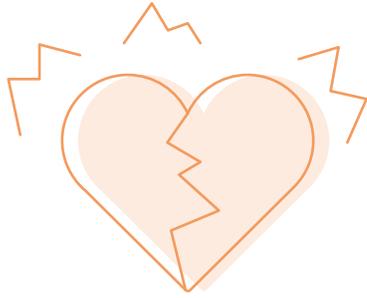
Vous y trouverez de l'information concernant :

1. la définition de la violence conjugale et l'ampleur du phénomène au Québec;
2. les enjeux associés au traitement médiatique de la violence conjugale;
3. les éléments à considérer pour une couverture adéquate de la violence conjugale.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la [*Trousse média sur la violence conjugale*](#) sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec.

1

Définition de la violence conjugale et ampleur du phénomène au Québec



La violence conjugale, de quoi parle-t-on ?

La Politique gouvernementale en matière de violence conjugale la définit comme des « agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles, ainsi que des actes de domination sur le plan économique. Cette violence peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie; elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, **un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle** ».

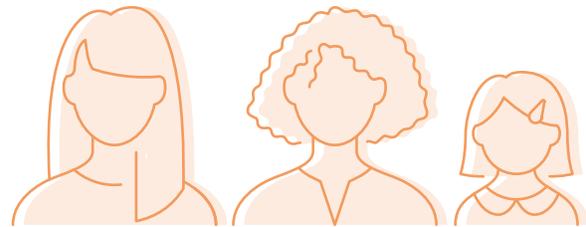
Gouvernement du Québec. 1995.
Politique gouvernementale en matière de violence conjugale.

La violence conjugale se distingue principalement d'un conflit par la dynamique de contrôle et de domination sous-jacente ainsi que par un déséquilibre dans la répartition des pouvoirs entre les partenaires.

La violence conjugale peut être difficile à reconnaître, même pour les victimes et leur entourage. Elle peut s'installer subtilement et progresser en intensité avec le temps, allant parfois jusqu'au décès de la victime, un acte communément nommé homicide conjugal. On parlera de féminicide lorsque la victime est une femme, en contexte ou non de violence conjugale.

La séparation ne met pas nécessairement fin à la violence. Elle peut même s'intensifier en contexte de séparation.

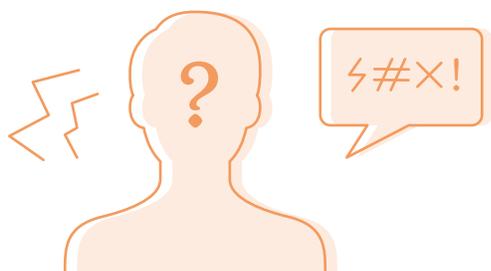
Certaines manifestations de violence conjugale correspondent à des infractions criminelles: tenue de propos indécents, profération de menaces, méfaits et intimidation, négligence criminelle, harcèlement criminel, voies de fait, agressions sexuelles, enlèvement et séquestration, homicide.



Qui sont les victimes ?

Même si elle est subie par les deux sexes, **la violence conjugale touche majoritairement les femmes**, peu importe leur culture, leur statut social ou leur revenu. Bien qu'il n'existe pas de profil type des femmes victimes de violence conjugale, les femmes jeunes et celles membres de groupes minorisés sont surreprésentées.

Les enfants exposés à la violence conjugale sont aussi considérés comme des victimes. L'exposition à la violence conjugale constitue une forme de mauvais traitement physique ou psychologique et peut compromettre la sécurité et le développement des enfants (article 38c de la *Loi sur la protection de la jeunesse*).



Qui sont les agresseurs ?

Il n'existe pas de portrait type des personnes pouvant avoir des comportements violents envers leur partenaire ou leur ex-partenaire, notamment en raison de la grande diversité du phénomène de la violence conjugale et des facteurs qui y sont sous-jacents.

Bien que les femmes puissent aussi exercer de la violence envers leur partenaire, les statistiques indiquent que la fréquence des épisodes de violence, la gravité et l'intensité de cette violence sont plus élevées lorsque perpétrée par des hommes.

La violence conjugale au Québec

Au Québec, le nombre d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal déclarées par la police s'élève à 21 957 en 2019¹. Dans près de 80 % des cas, la victime est une femme. Tous les incidents ou événements de violence commis dans un contexte conjugal n'étant pas rapportés à la police, ces chiffres sont une sous-estimation de la réalité.

On compte en moyenne 10 homicides conjugaux par année au Québec. La majorité des personnes qui décèdent dans un contexte de violence conjugale sont des femmes et leurs enfants.

En 2019, 55,8% des infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal déclarées à la police ont été commises par le conjoint ou la conjointe et 44,2% des infractions par un ancien conjoint ou une ancienne conjointe¹.

21 957
infractions commises
en contexte conjugal*

↳ **80 %**
des victimes
sont des femmes

environ **10**
homicides
conjugaux
par année

*Selon les données déclarées par la police.

1. Ministère de la Sécurité publique (2021). *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec en 2019*. Direction générale des affaires policières, Ministère de la Sécurité publique. Demande spéciale.

2

Enjeux associés au traitement médiatique de la violence conjugale

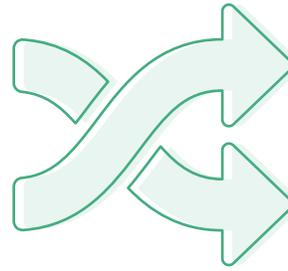


Comment parler de violence conjugale dans les médias d'information ?

La couverture médiatique de la violence conjugale est essentielle, bien qu'il puisse être difficile d'en sonder les causes et les ramifications en traitant d'un cas unique. La médiatisation d'un événement, en exposant les facteurs multiples qui caractérisent la violence conjugale, pourrait refléter cette complexité afin de sensibiliser le public aux enjeux et aux différentes manifestations et conséquences de ce phénomène.

Un phénomène complexe et multifactoriel

Il est important de ne pas présenter un cas de violence conjugale comme relevant d'un unique facteur, de ne pas le circonscrire à un incident isolé ou soudain, voire inexplicable, ou encore de ne pas l'identifier comme étant le résultat d'un événement précis, telle une séparation récente ou un conflit.



L'événement médiatisé est généralement le plus grave, voire celui qui est fatal pour la victime, alors que les comportements précédents de l'agresseur s'inscrivent dans une dynamique de violence conjugale. Ils ne peuvent être ignorés.

Comme il s'agit d'un phénomène cyclique pouvant s'étaler sur plusieurs années, **l'événement couvert est à inscrire dans une potentielle escalade de violence afin de ne pas banaliser les gestes commis par l'agresseur en amont.**



L'importance d'une information juste

Une information susceptible de relayer des mythes, des préjugés ou des stéréotypes liés à la violence conjugale est à proscrire. L'utilisation de termes neutres et sans équivoque ainsi qu'une information objective et sans préjugés permet de mieux rendre compte des faits, mais facilite surtout la déconstruction des mythes, préjugés et stéréotypes entourant la violence conjugale.

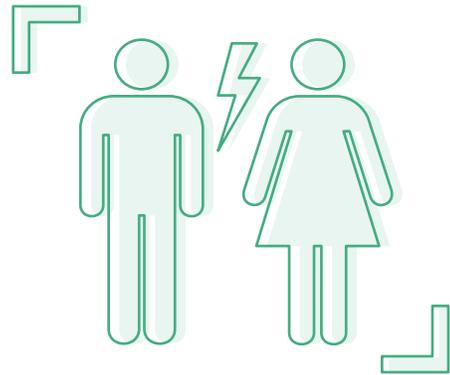
Un traitement médiatique sans discernement de la violence conjugale peut non seulement banaliser le phénomène, il peut aussi porter préjudice aux victimes et déculpabiliser les agresseurs.

Les discussions entourant la victime peuvent ainsi involontairement la blâmer, notamment lorsqu'il est souligné qu'elle avait, dans le passé, été en contact avec les policiers ou qu'elle avait retiré une plainte préalablement déposée contre son agresseur. Quant aux passages portant sur l'agresseur, certains éléments d'information pourraient le déculpabiliser, comme une mention relevant que cet individu aurait pu être sous l'effet de l'alcool lors du geste médiatisé.

Un enjeu de société

La violence conjugale est un enjeu de société encore mal compris. La médiatisation d'un cas peut contribuer à mieux informer le public sur l'ampleur et la complexité de ce phénomène, tout en faisant ressortir le caractère inacceptable de ses multiples facettes et manifestations.

En favorisant la non tolérance à l'égard de la violence conjugale, il devient plus facile pour les victimes, les agresseurs et leurs proches de reconnaître les dynamiques de la violence conjugale ainsi que ses formes multiples.



L'information transmise à la population sur la violence conjugale constitue un facteur clé dans la détection précoce des cas de violence conjugale. Un recours aux experts ou aux statistiques pour cadrer la violence conjugale comme un problème social plus large que l'événement couvert peut ainsi aider à mieux comprendre et identifier ce phénomène.

3

Éléments à considérer pour une couverture adéquate de la violence conjugale



Afin d'illustrer le propos, certaines citations sont présentées dans cette section à titre d'exemple. L'objectif étant d'illustrer la couverture médiatique de la violence conjugale de manière globale, ces citations ne sont pas associées à leur auteur ni au média dans lequel elles sont parues.

1. Informer et rendre compte de la complexité du phénomène

La couverture médiatique d'un cas de violence conjugale est un moment opportun pour informer le public sur ce phénomène social méconnu et souligner, par exemple, que la violence exercée par un conjoint ou une conjointe est l'expression d'une relation de domination et de contrôle.



« L'idée selon laquelle l'homme qui tue sa partenaire intime perdrait le contrôle est fautive, défendent des experts. Il s'agirait plutôt d'une tentative calculée de reprise de contrôle. »

L'inclusion d'information pouvant refléter les manifestations multiples de la violence conjugale peut contribuer à ce que les victimes et les conjoints ou les conjointes ayant des comportements violents se reconnaissent et susciter la mobilisation des personnes témoins de ce type de violence.



« Comme bien d'autres femmes qui aboutissent en maison d'hébergement, ces femmes, qui n'ont parfois reçu aucun coup de la part de leur mari, ne se perçoivent pas elles-mêmes comme des victimes de violence conjugale. (...) C'est pour cela que plusieurs militent pour un changement de vocabulaire. Plutôt que de violence conjugale, on devrait parler de contrôle coercitif, lequel peut s'exercer de multiples façons dans la vie d'une femme vivant sous la coupe de son mari. »

Bien qu'il y aura toujours moyen d'améliorer les pratiques en matière de prévention de la violence conjugale, il faut éviter de véhiculer des propos qui la présentent comme étant inévitable afin de ne pas décourager les victimes et leurs proches d'agir.



« Malheureusement il y aura toujours des hommes qui tuent leur femme comme ça. »

2. Contextualiser les faits rapportés

Afin d'éviter de présenter l'événement rapporté comme un incident isolé, il est important, lorsque c'est possible, de mettre en lumière de manière concrète le phénomène cyclique de la violence conjugale l'ayant précédé.



« Les documents déposés à la cour révèlent que les actes de violence se seraient échelonnés sur une période de 17 ans. »

Faire intervenir des experts sur le sujet pourrait éviter de présenter des propos qui, sans nuance et sans contexte, blâmeraient la victime pour son sort.



« Comment il se fait qu'elles n'arrivent pas à s'en sortir [de leur relation] et à quitter quand elles sentent qu'elles sont en danger, qu'est-ce qui se passe dans la tête des femmes, pourquoi n'arrive-t-on pas à faire l'éducation des femmes, de telle sorte qu'elles ne deviennent pas des victimes [...] comment ça se fait que les petites filles, des petites adolescentes à l'école, elles aiment les voyous, elles aiment les petits gars durs, et les petits garçons qui sont trop gentils ça ne les intéresse pas, comment il se fait, eh bien je ne sais pas, il n'y a pas de réponse. »

Ancrer le cas couvert dans le contexte de violence conjugale au Québec permet aussi de souligner l'enjeu de société que représente ce phénomène.



« Le nombre d'accusations reliées à la violence conjugale a explosé de 45 % depuis cinq ans au Québec en raison d'une augmentation de ce fléau, mais aussi grâce à une plus grande conscientisation, selon des experts. (...) Pour [la] professeure à l'École de travail social et de criminologie à l'Université Laval, plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour comprendre ces chiffres. »

Mettre de l'avant les conséquences de la violence conjugale pour les personnes touchées, ainsi que l'ensemble de la société (communautés affectées, coûts sociaux et de santé, impacts sur le marché du travail, etc.) sensibilise le public aux conséquences directes de ce phénomène sur les victimes et sur l'ensemble de la communauté.

Violence conjugale et traumatismes crâniens : les coups oubliés

« Elle ajoute : Les femmes nous disent souvent “j’ai des trous de mémoire. J’oublie des rendez-vous. J’emmène mes enfants à l’école en retard.

Je dors mal. Je ne suis pas organisée. J’ai du mal à gérer mes émotions.” Plusieurs femmes nous ont dit qu’elles ont toujours cru que c’était de leur faute, ce que leur partenaire leur a dit pendant des années : qu’elles sont stupides, incompétentes, de mauvaises mères. Mais on n’a jamais pensé qu’elles pouvaient souffrir d’une blessure physique. »

3. Respecter la vie privée des victimes

Comme le stipule le *Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec*, les journalistes ont le devoir de respecter « le droit fondamental de toute personne à sa vie privée et à sa dignité ». Le traitement de l’information, diffusée dans une perspective d’intérêt public, doit ainsi faire preuve « de retenue et de respect à l’égard des personnes qui viennent de vivre un drame humain et de leurs proches ».

Conseil de presse du Québec. 2015.
Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec.

4. Favoriser un vocabulaire neutre et sans équivoque

Le vocabulaire et les termes utilisés lors de la médiatisation d'un événement de violence conjugale peuvent stigmatiser ou blâmer les victimes, mais aussi banaliser le phénomène et ses conséquences individuelles et sociétales.

Nommer l'événement violent ou le crime médiatisé comme un acte de violence conjugale montre qu'il s'agit d'un enjeu d'intérêt public et non d'une affaire intrafamiliale privée ou d'un fait divers isolé.



« **Violence conjugale : elle "l'aimait", mais en avait peur**

Si la victime n'a pas dénoncé (...) avant mars 2021, c'est qu'elle l'aimait, mais aussi qu'elle craignait qu'il lui fasse plus de mal et qu'il s'en prenne à sa famille. »

Utiliser des termes justes et sans équivoque correspondant à la situation qui est décrite (ex. : parler d'homicide plutôt que de drame familial) décrira non seulement mieux l'événement, il permettra de souligner la gravité du phénomène de la violence conjugale.



« Un homme (...) a été arrêté pour une série d'infractions en lien avec des événements de violence conjugale, a indiqué le Service de police. »

Parler de « chicane » et de « jalousie », par exemple, peut véhiculer des stéréotypes liés à la violence pouvant déculpabiliser l'agresseur ou insinuer que la victime porte une responsabilité dans ce qui lui est arrivé.



« **Violence conjugale : absolution conditionnelle pour un boxeur de Québec** (...) une chicane avait éclaté dans un contexte de jalousie entre le boxeur et son ex-conjointe alors qu'elle revenait d'une soirée. »

S'il devient nécessaire de transmettre de l'information au sujet de l'agresseur, il faut éviter d'excuser ses comportements et de le présenter comme une victime ou une personne ayant « perdu le contrôle ».

Une personne ayant des comportements violents envers son ou sa partenaire n'est pas nécessairement violente dans les autres sphères de sa vie. En effet, le fait qu'un homme soit décrit comme un « bon gars » ou un « bon voisin » n'exclut pas qu'il puisse être violent envers sa partenaire.



« **Drame conjugal de Sainte-Croix : l'homme "avait des problèmes de consommation"** Une dispute aurait éclaté parce que la femme avait annoncé qu'elle souhaitait se séparer de l'homme [...] Les voisins affirment tout de même qu'ils n'auraient jamais imaginé qu'un tel drame puisse survenir. »

5. Varier les points de vue

Même si les témoignages des proches et de l'entourage des personnes impliquées peuvent fournir des renseignements sur la présence de signes avant-coureurs, ils comportent certaines limites et peuvent véhiculer des mythes sur la violence conjugale et culpabiliser les victimes.

Lorsqu'il est choisi de faire intervenir ces derniers, leurs témoignages pourraient être mis en perspective en faisant appel à des experts et à des intervenants en violence conjugale qui œuvrent auprès des victimes afin de présenter la complexité du phénomène et son ampleur.



« La violence conjugale, rappelle le professeur, n'est pas que physique. Elle peut aussi se manifester par des violences psychologiques, par un contrôle des déplacements exercé sur une personne, ou par la multiplication des messages envoyés au cours d'une journée. »

6. Relayer les ressources d'aide

Afin d'offrir une information complète, il est essentiel de bien faire connaître les ressources d'aide auxquelles les victimes et les agresseurs peuvent s'adresser.

À titre d'exemple, une mention de la ligne **SOS Violence conjugale**, service d'écoute, d'orientation et de références pour les victimes, les proches et les témoins, devrait accompagner toute production médiatique liée à la violence conjugale.

Ressources à consulter et à relayer

Organismes communautaires et ressources d'aide aux victimes et aux agresseurs

SOS Violence conjugale

sosviolenceconjugale.ca/fr

1 800 363-9010

Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

maisons-femmes.qc.ca

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

fmhf.ca

Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale

alliance2e.org/wordpress

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

cavac.qc.ca

À cœur d'homme

acoeurdhomme.com

Experts et groupes de recherche

Recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV)

raiv.ulaval.ca

Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide (TRAJETVI)

trajetvi.ca

Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS)

cripcas.ca

Institut national de santé publique du Québec

inspq.qc.ca



En cas de doute, n'hésitez jamais à composer le 9-1-1.

Document produit par l'Institut national de santé publique du Québec
avec le soutien financier du Secrétariat à la condition féminine du Québec.

L'Institut national de santé publique du Québec tient à remercier les personnes
qui ont accepté de partager leur temps et leur expertise avec l'équipe de projet
afin de réviser les différentes versions du document.

Conception graphique : Valérie Beaulieu

Révision documentaire : Sophie Michel, agente administrative
Direction du développement des individus et des communautés

Dépôt légal – 4^e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-90500-4(PDF)
© Gouvernement du Québec (2021)

***Institut national
de santé publique***

Québec 